Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
Présents :	21
Votants :	26

OBJET :

N°DCM2024-70

Réaménagement du diffuseur de Bonneville Ouest : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier de demande de principe et investigations associées

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le vingt et un novembre à dix-neuf heure le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Jocelyne BURNIER, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique SAULNIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATMB (autoroute et tunnel du Mont Blanc) porte une étude sur le réaménagement du diffuseur de Bonneville-Ouest nécessitant des travaux de sécurisation et d'amélioration de la sécurité routière. Les études préliminaires ont permis de définir à la fois les objectifs et les pistes d'aménagement à réaliser sur ce secteur.

- Remplacer les deux raccordements actuels à la RD 1203 par deux giratoires ;
- Permettre le mouvement direct de Chamonix vers le centre de Bonneville ;
- Raccorder la RD19 au futur giratoire Est de manière à supprimer le carrefour actuel ;
- Créer un parking de covoiturage d'une capacité d'environ 90 places.

Lequel projet a reçu l'avis favorable des Collectivités d'un point de vue technique.

Dans ce contexte, les Parties s'accordent désormais par la présente à financer les études nécessaires à la réalisation d'un dossier de demande de principe, de même que les investigations associées, prérequis à tout projet autoroutier, et conviennent dans un esprit de cohérence, de mutualisme et de vision globale du réaménagement envisagé, de l'utilité de recourir à la procédure de co-maîtrise d'ouvrage en désignant ATMB comme maître d'ouvrage opérationnel sur la réalisation des prestations susvisées. La présente convention régit les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage.

Les Parties s'engagent à participer au financement des Études selon la clé de répartition suivante :

	Clé de répartition en %	Montant participation à titre indicatif
ATMB	37 %	48 100 € HT
Le Département	44,1 %	57 330 € HT
La Commune	18,9 %	24 570 € HT
TOTAL	100 %	130 000 € HT

Il est à noter que le cofinancement objet des présentes ne présage nullement de la mise en œuvre et du cofinancement des étapes ultérieures (études AVP/PRO ; travaux) lesquelles feront le cas échéant, sous réserve de l'accord des Parties et de l'Autorité concédante d'ATMB, l'objet de nouvelles conventions.

Au vu de ces éléments,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion par 25 voix « Pour » et 1 « Contre » :

- Décide d'accepter la convention liant l'ATMB, le CD74 et la Commune jointe à la présente délibération ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe à la signer ;
- Autorise *le* Maire à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

La Secrétaire,
Dominique SAULNIER